

Synthèse_indicateurs à renseigner

				à 1 an	à 2 ans	à 3 ans	à 4 ans	à 5 ans	à 6 ans
PP-1	O	Nombre de logements locatifs, pour chaque mode de financement (prêt locatif aide d'intégration, prêt locatif à usage social, prêt locatif social), donnant lieu à des dossiers de financement agréés par les services de l'Etat ou par les délégataires, dont part hors des quartiers prioritaires de la politique de la ville et part hors du cadre de la rénovation urbaine, à trois et six ans.	EPCI			à remplir			à remplir
PP-2	O	Nombre de logements disposant après rénovation d'une étiquette A à E, parmi les parc de logements de classe énergétique F et G, par année	EPCI	à remplir	à remplir	à remplir	à remplir	à remplir	à remplir
PP-3	O	Nombre de logements réhabilités, appartenant à une opération de réhabilitation éligible à un prêt de la Caisse des dépôts et consignations, parmi le parc total de logements, par année	EPCI	à remplir	à remplir	à remplir	à remplir	à remplir	à remplir
PP-4	O	Nombre de logements mis en commercialisation, parmi le parc total de logements, à trois et six ans.	EPCI			à remplir			à remplir
PP-5	F	Nombre de mutations de locataires déjà logés dans le parc de l'organisme ou d'un autre organisme de logement social, réalisées vers le parc de l'organisme, parmi le nombre total des attributions, par année.	EPCI	à remplir	à remplir	à remplir	à remplir	à remplir	à remplir
PS-1	O	Nombre d'attributions de logements, suivies de baux signés, réalisées en application des vingt-trois à vingt-sixième alinéas de l'article L. 441-1*, parmi le nombre total des attributions hors des quartiers prioritaires de la politique de la ville, par année.	EPCI	à remplir	à remplir	à remplir	à remplir	à remplir	à remplir
PS-2	O	Nombre d'attributions de logements aux ménages relevant d'une catégorie de personnes prioritaires en application de l'article L. 441-1* du code de la construction et de l'habitation déclinés par le plan départemental d'actions pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées et/ ou les orientations en matière d'attribution des établissements publics de coopération intercommunale, dont part hors des quartiers prioritaires de la politique de la ville, parmi le nombre total des attributions, par année.	EPCI	à remplir	à remplir	à remplir	à remplir	à remplir	à remplir
SR-1	O	Nombre de logements accessibles aux personnes à mobilité réduite, parmi le parc total de logements, par année.	EPCI	à remplir	à remplir	à remplir	à remplir	à remplir	à remplir
G-1	O	Coût de gestion par logement, hors dépenses de maintenance et cotisations mentionnées aux articles L.452-4, L.452-4-1 et L.342-21, par année	patrimoine du bailleur	à remplir	à remplir	à remplir	à remplir	à remplir	à remplir

+ PP-2 compl
Données chiffrées territorialisées en accompagnement de l'indicateur PP-2, portant sur le changement d'au moins une étiquette énergétique suite à la rénovation des logements

+ PP-4 compl
Données chiffrées en accompagnement de l'indicateur PP-4 : une prévision du nombre de logements vendus ainsi que le nombre de ventes réalisées, à trois et six ans, dont le nombre de ventes réalisées au bénéfice des locataires du parc social, le nombre de ventes réalisées au bénéfice des personnes morales de droit privé et le nombre de ventes réalisées au profit d'une société de vente d'habitations à loyer modéré

+PP-5 compl
Données chiffrées en accompagnement de l'indicateur PP-5, à l'échelle de tout le patrimoine de l'organisme, s'il est tenu de prendre des engagements pour cet indicateur : le nombre de mutations internes prévues et réalisées, par année.

+ données chiffrées sur le refus des ménages

Partie accession

PP-ACC-1.	O	Pourcentage de logements agréés conformément à la réglementation prévue à l'article R. 331-76-5-1 transformés en logements locatifs sociaux, au regard du parc de logements en accession détenu par l'organisme et du nombre de transferts de propriété au bénéfice de titulaires de contrats sur la période concernée, à trois et six ans.	Au département			à remplir			à remplir
PS-ACC-1.	O	Pourcentage minimal de contrats signés par an avec des ménages dont les revenus n'excèdent pas les plafonds applicables aux opérations financées dans les conditions de l'article R. 331-12.	Au département	à remplir	à remplir	à remplir	à remplir	à remplir	à remplir

Partie foyer

PP-LF-1	O	Nombre de logements équivalents donnant lieu à des dossiers de financement agréés par les services de l'Etat ou par les délégataires, à trois et six ans.	Au département			à remplir			à remplir
---------	---	---	----------------	--	--	-----------	--	--	-----------

Synthèse_indicateurs à renseigner

PP-LF-2.	O	Nombre de logements équivalents disposant après rénovation d'une étiquette A à E, parmi les parc de logements de classe énergétique F et G, par année	Au département	à remplir	à remplir	à remplir	à remplir	à remplir	à remplir
PP-LF-3.		Nombre de logements équivalents réhabilités, appartenant à une opération de réhabilitation éligible à un prêt de la Caisse des dépôts et consignations, parmi le parc total de logements équivalents, par année	Au département	à remplir	à remplir	à remplir	à remplir	à remplir	à remplir